

Avertissement de CPF Capital sur les risques pour les investissements financiers

1. Introduction

Cet avertissement sur les risques vous est fourni, notre client, conformément aux règles de l'Autorité de conduite financière ("FCA") et ce document fait partie de nos termes et conditions concernant toutes les transactions que nous effectuons en votre nom et peut être modifié de temps à autre.

2. Avertissements sur les risques

2.1 Différents instruments impliquent différents niveaux d'exposition au risque et peuvent donc être inappropriés à votre situation ou appétit pour le risque. Veuillez noter que cet avertissement sur les risques peut ne pas identifier tous les risques et autres aspects significatifs des instruments financiers que nous pouvons traiter en votre nom. Vous ne devriez pas nous autoriser à traiter l'un des instruments décrits ci-dessous à moins que vous ne soyez satisfait de comprendre leur nature et l'étendue des risques potentiels pour votre investissement.

2.2 En tant que client, vous êtes censé avoir l'expertise, l'expérience et les connaissances pertinentes pour prendre des décisions et comprendre les risques impliqués. Si ce n'est pas le cas, vous devez nous en informer immédiatement en contactant votre interlocuteur habituel chez CPF Capital. Vous devez également être satisfait qu'un instrument d'investissement soit approprié dans le contexte de votre exposition souhaitée au risque, y compris le risque financier. Bien que vous puissiez être convaincu que certains instruments ne vous exposent pas au risque, sachez que certaines stratégies d'investissement liées à ces instruments peuvent le faire, par exemple, prendre une position de "spread".

2.3 Pour vous aider à décider de nous donner l'autorisation de traiter des instruments en votre nom dans le cadre de notre accord de gestion de placements discrétionnaires, nous avons énuméré ci-dessous une liste d'instruments financiers que nous pouvons traiter, ainsi qu'un bref aperçu de la nature et des risques inhérents à certains produits potentiellement très risqués. Il est bon de se rappeler que tous les investissements peuvent être influencés par des risques externes tels que le risque politique et les tendances économiques mondiales ou locales. Des

informations supplémentaires sur les risques généraux associés aux produits d'investissement sont fournies à la section 8.

3. Instruments financiers

3.1 Nous effectuerons des transactions en votre nom concernant une gamme de produits d'investissement et nous avons dressé un bref résumé de ces produits d'investissement ci-dessous :

3.2 Actions

Une action, également appelée action, est le droit qu'un membre d'une société a d'avoir une certaine proportion du capital de cette société. Lorsqu'une action est achetée, l'investisseur devient un copropriétaire ou actionnaire de la société. La plupart des sociétés sont limitées par des actions, donc la responsabilité d'un investisseur est limitée au montant payé (ou dû) pour les actions si la société fait faillite ou devient insolvable. De nombreuses actions sont négociées sur des bourses reconnues telles que le marché principal de la Bourse de Londres ou l'AIM. Le prix d'une action peut augmenter ou diminuer, en fonction des conditions du marché, et un investisseur peut donc perdre son capital. La performance d'une action peut être influencée par plusieurs facteurs, dont certains échappent au contrôle de la société émettrice des actions. Ces facteurs de risque peuvent inclure la performance financière et les perspectives de la société, la performance et les perspectives de l'industrie dans laquelle la société opère, et les conditions financières générales et boursières, en particulier dans la ou les juridictions où la société opère ou est cotée.

Il existe différentes classes d'actions, notamment les actions ordinaires, les actions privilégiées et les actions différées. Les droits attachés à chaque classe d'actions dépendent des dispositions des statuts et des articles de l'association, ou des résolutions spéciales de la société en question. Les classes d'actions courantes sont les actions ordinaires qui n'ont pas de montant de dividende garanti mais qui ont des droits de vote, et les actions privilégiées, dont les détenteurs reçoivent des dividendes (et/ou des remboursements de capital en cas de liquidation de la société) en priorité par rapport aux détenteurs d'actions ordinaires mais qui n'ont pas de droits de vote.

Certaines actions sont négociées sur des bourses et leur valeur peut baisser comme monter en fonction des conditions du marché. Ces actions sont appelées "cotées". En ce qui concerne les actions non cotées ou les actions de petites entreprises, il existe un risque supplémentaire de perdre de l'argent lors de l'achat et de la vente de telles actions en raison de leur nature. Par exemple, l'achat et la vente d'actions non cotées sont plus difficiles qu'avec des actions cotées car le marché est plus petit et il y a souvent des restrictions sur le transfert d'actions non cotées.

Les actions de sociétés constituées dans des marchés émergents peuvent être plus difficiles à acheter et à vendre que les actions de sociétés dans des marchés plus développés, et de telles sociétés peuvent également ne pas être réglementées aussi strictement que dans des marchés plus développés.

Si une société fait faillite, ses actionnaires sont classés derrière les créanciers de la société (y compris ses créanciers subordonnés) en ce qui concerne la réalisation et la distribution des actifs de la société, de sorte que l'actionnaire ne recevra normalement de l'argent du liquidateur que s'il reste des produits de la liquidation une fois que tous les créanciers de la société ont été payés intégralement. Vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de l'argent investi.

3.3 Obligations et certificats de dépôt

Une obligation est un prêt à une entreprise. Il s'agit d'une valeur mobilière de créance dans laquelle l'émetteur autorisé (équivalent à l'emprunteur) doit une dette au détenteur de l'obligation (équivalent au prêteur). L'émetteur est obligé de rembourser au détenteur de l'obligation le principal à la date d'échéance et les intérêts à intervalles tout au long de la vie de l'obligation. Les certificats de dépôt ("CD") sont des instruments négociables attestant d'un dépôt auprès d'une banque et ont des caractéristiques similaires aux obligations. Par conséquent, le détenteur d'obligations/certificats prend un risque de crédit sur l'émetteur. Après l'échéance, l'obligation/CD est remboursé et l'émetteur n'a plus d'obligations envers les détenteurs d'obligations/certificats. La maturité peut être de n'importe quelle durée, et les obligations ont généralement une échéance pouvant aller jusqu'à 30 ans. Une exception à cela sont les perpétuelles (obligations sans échéance). Par convention sur le marché, les CD sont généralement appelés instruments négociables à court terme et ont une échéance pouvant aller jusqu'à cinq ans. Cependant, il n'y a aucune raison en principe pour laquelle des CD à plus longue échéance ne pourraient pas être émis. Le coupon ou l'intérêt est généralement à un taux fixe tout au long de la vie de l'obligation/CD, bien qu'il puisse également varier en fonction d'un indice du marché monétaire, tel que le London Inter Bank Offered rate ("LIBOR").

Le taux d'intérêt que le détenteur d'obligations/certificats reçoit est influencé par divers facteurs, tels que les taux d'intérêt actuels du marché, la durée de l'obligation et la solvabilité de l'émetteur. Ces facteurs sont susceptibles de changer avec le temps, de sorte que la valeur marchande de l'obligation peut varier après son émission. En raison de ces différences de valeur marchande, les obligations sont évaluées en pourcentage de leur valeur nominale. En tant que tel, les prix des obligations peuvent augmenter au-dessus de la valeur nominale (auquel cas vous les négocierez à une prime) ou chuter en dessous de la valeur nominale (équivalent à une négociation avec une décote).

Les obligations/CD sont généralement considérés comme des investissements plus sûrs que les actions, cependant, ils peuvent comporter un certain nombre de risques spécifiques, tels que :

- Les obligations/CD qui portent un taux d'intérêt fixe sont soumis au risque de taux d'intérêt, ce qui signifie que leur prix de marché diminuera lorsque le taux d'intérêt en vigueur augmente. Étant donné que les paiements sont fixes, une baisse du prix de marché de l'obligation signifie une augmentation de son rendement. Lorsque les taux d'intérêt du marché augmentent, le prix du marché des obligations/CD diminuera, reflétant la capacité améliorée des investisseurs à obtenir un bon taux d'intérêt pour leur argent ailleurs. L'inflation fait que la valeur de l'argent dans le futur est inférieure à celle d'aujourd'hui. Cela signifie que, sauf en ce qui concerne les obligations indexées, le pouvoir d'achat des paiements d'intérêts futurs et du capital d'un investisseur en obligations sera réduit au fil du temps.
- Les prix peuvent devenir volatils si l'une des agences de notation de crédit (par exemple Standard & Poor's ou Moody's) améliore ou dégrade la notation de crédit de l'émetteur. Comme mentionné ci-dessus, le détenteur d'obligations/certificats prend un risque lié à la solvabilité de l'émetteur.
- Certaines obligations/CD sont "remboursables par anticipation". Cela signifie que bien que l'émetteur ait accepté de faire des paiements plus intérêts envers la dette pendant une certaine période, l'émetteur peut choisir de rembourser l'obligation plus tôt. Cela peut créer un risque de réinvestissement pour le détenteur d'obligations/certificats qui devra trouver un nouvel endroit pour son argent et ne pourra peut-être pas trouver aussi bonne affaire, surtout lorsque les taux d'intérêt baissent.

Si vous investissez dans des obligations, il y a un risque de perdre une partie ou la totalité de l'argent investi. La valeur de votre investissement peut être diminuée par plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des taux d'intérêt, l'inflation et le défaut de l'émetteur d'obligations.

Les obligations peuvent être achetées et vendues sur le marché et leur prix peut varier de jour en jour. Une hausse ou une baisse du prix du marché d'une obligation n'affecte pas ce que vous recevrez si vous détenez l'obligation jusqu'à son échéance. Vous ne recevriez que la valeur nominale de l'obligation (plus tout paiement de coupon auquel vous auriez droit pendant votre possession de l'obligation), quel que soit le prix que vous avez payé pour elle.

3.4 Parts (systèmes d'investissement collectif)

Les parts sont des droits ou intérêts (quel que soit leur libellé) des participants à un système d'investissement collectif. En termes généraux, un système d'investissement collectif se réfère à toute disposition concernant un bien, dont le but ou l'effet est de permettre aux participants de recevoir des profits ou des revenus à partir du bien.

L'un des principaux avantages de l'investissement collectif est la réduction du risque d'investissement. Les investissements collectifs, par leur nature, ont tendance à investir dans une gamme de valeurs mobilières individuelles et, par conséquent, le risque en capital est réduit. Cependant, si les valeurs mobilières sont toutes du même type de classe d'actifs ou du même secteur de marché, il existe un risque systématique selon lequel toutes les valeurs mobilières pourraient être affectées par des changements défavorables sur le marché. Pour minimiser ou éviter le risque systématique, les gestionnaires de placement peuvent diversifier dans différentes classes d'actifs non parfaitement corrélées. L'autre avantage de l'investissement collectif est qu'il peut réduire les coûts de transaction - regrouper l'argent avec celui d'autres investisseurs offre l'avantage d'acheter en gros, rendant les coûts de transaction une partie insignifiante de l'investissement.

Cependant, des coûts sont associés aux systèmes d'investissement collectif. Il est habituel que le gestionnaire de fonds qui prend les décisions d'investissement au nom des investisseurs s'attende à une rémunération. Cela prend généralement la forme d'une commission initiale ou d'un frais initial, et d'une commission annuelle prélevée périodiquement et basée sur un pourcentage de la valeur du fonds. Les deux frais sont inclus dans le prix des parts ou des actions des fonds. Parfois, des frais de performance (variables) peuvent également être facturés en plus ou à la place de la commission annuelle.

Vous devez être conscient que avec ce type d'investissement, bien que vous puissiez choisir le type de fonds dans lequel investir, vous n'avez aucun contrôle sur le choix des titres individuels qui composent le fonds. Une autre caractéristique des systèmes d'investissement collectif est que, en tant qu'investisseur, vous n'aurez généralement aucun des droits qu'aurait quelqu'un investissant directement dans les actifs sous-jacents au fonds (par exemple, des réductions sur les produits de l'entreprise et le droit d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'entreprise et de voter sur des questions importantes).

Certains systèmes d'investissement collectif sont ouverts, c'est-à-dire qu'ils ont un capital variable et sont évalués et négociés régulièrement à une valeur nette d'inventaire. D'autres sont fermés, c'est-à-dire que leur capital est fixe. Ces systèmes d'investissement collectif sont fréquemment appelés fonds d'investissement et sont négociés sur des bourses où le prix dépend de la demande. Par conséquent, ils peuvent être négociés à une prime ou à une décote par rapport à leur valeur nette d'inventaire.

La valeur d'un investissement dans un produit d'investissement collectif est déterminée par la valeur de l'investissement sous-jacent effectué par les gestionnaires du produit. Ainsi, tout revenu reçu de l'investissement dans un système d'investissement collectif peut varier avec les dividendes ou les intérêts versés par les investissements sous-jacents et peut donc diminuer aussi bien que augmenter. Dans le cas des fonds ouverts, tels que les fonds de couverture, il peut y avoir des limites à la possibilité de racheter des parts et de tels fonds peuvent également recourir à des techniques de vente à découvert ou d'effet de levier. Les produits

d'investissement collectif se concentrant sur un pays, un secteur ou un indice de marché peuvent présenter une plus grande volatilité que le marché global et doivent donc être considérés comme plus risqués que les produits d'investissement collectif plus largement diversifiés. Il peut ne pas être possible de négocier des parts ou des actions de produits d'investissement collectif s'il n'y a pas de marché liquide.

3.5 Assurance vie liée à des unités

Une police d'assurance vie est un contrat d'assurance entre une personne assurée et une compagnie d'assurance qui définit les termes et conditions de l'assurance.

Les primes d'une police d'assurance vie peuvent être payables annuellement, trimestriellement ou mensuellement selon les termes de la police d'assurance vie. La prime peut être un paiement unique, tout au long de la vie entière de la police ou pour un nombre spécifié d'années. Une police d'assurance peut "échoir" si les paiements de primes ne sont pas effectués conformément aux termes et conditions de la police.

Avec une police d'assurance vie liée à des unités, la prime est investie par la compagnie d'assurance vie dans un fonds d'investissement. La compagnie d'assurance investit les primes dans des fonds spécifiques choisis par le titulaire de la police. Le montant payable en vertu de la police dépendra de la valeur des investissements dans ces fonds au moment de la maturité de la police. Les compagnies d'assurance offrent une gamme de fonds différents auxquels une police peut être liée. Vous devriez demander une explication des différents fonds afin de comprendre les différents risques et opportunités (par exemple, veuillez consulter la section 3.2 pour les risques associés aux actions, la section 3.4 pour les risques associés aux obligations et aux certificats de dépôt, et la section 3.3 pour les risques associés aux parts dans les systèmes d'investissement collectif).

Il faut noter qu'il n'y a aucune garantie quant à la valeur de la somme qui sera versée à l'échéance, car la valeur des investissements peut baisser aussi bien que monter et la police peut verser moins que ce que vous avez anticipé. Les polices d'assurance vie liées à des unités ont des frais récurrents, tels que des frais annuels pour la gestion du fonds et parfois des frais mensuels pour la manipulation des primes. Ces frais pourraient également avoir pour effet de réduire la valeur du fonds de la police.

D'autres types de polices d'assurance vie comprennent l'assurance dotée, l'assurance avec participation et l'assurance temporaire.

3.6 Immobilier

Investir dans l'immobilier est considéré par certains comme un placement alternatif. Les investisseurs immobiliers cherchent généralement à obtenir des revenus locatifs des locataires (comme la location d'un bien commercial) ainsi qu'une croissance du capital à mesure que la valeur du bien immobilier augmente.

Il existe des risques associés à l'investissement immobilier, car les prix de l'immobilier peuvent baisser autant que monter, et l'investissement initial peut être perdu. Si un investisseur emprunte pour investir dans l'immobilier, une hausse des taux d'intérêt peut signifier que les paiements d'intérêts sur un prêt dépassent les montants perçus en loyers, et l'investisseur devra couvrir la différence. L'immobilier n'est pas un placement liquide, et la vente d'un bien immobilier peut prendre plusieurs semaines ou mois, ce qui signifie que le remboursement du capital peut prendre du temps. Investir dans l'immobilier impliquera des coûts associés (par exemple, frais juridiques, frais d'agence immobilière et assurance). Il y a aussi des coûts liés à l'entretien et à la maintenance d'un bien immobilier. De temps à autre, il est probable qu'un bien immobilier d'investissement soit vacant, auquel cas aucun revenu locatif ne sera perçu. En cas de problèmes avec les locataires d'un bien, cela peut entraîner une réduction ou l'arrêt des paiements de loyer, et des coûts légaux et autres peuvent être engagés pour traiter le problème.

Les biens commerciaux sont souvent loués à des entreprises et ont tendance à être soumis à des baux à long terme. Par conséquent, la valeur du bien immobilier augmentera souvent en raison de la durée du bail restant et de la perception de la solidité financière de l'entreprise qui paie le loyer. La durée du bail et la situation du locataire peuvent avoir un effet significatif sur la valeur d'un investissement immobilier commercial.

3.7 Fonds d'investissement immobilier

Un fonds d'investissement immobilier ("REIT") est une société d'investissement (veuillez également vous référer aux schémas d'investissement collectif à la section 3.3) dans laquelle les investisseurs peuvent acheter des actions.

Cependant, les REIT sont soumis à certains risques supplémentaires. Par exemple, une surabondance de capital peut conduire à un surdéveloppement du marché. Comme l'investissement dans les REIT se fait par l'achat d'actions, le cours de l'action sera probablement influencé par ce qui se passe sur le marché boursier plus large et soumis aux risques associés (pour plus de détails à ce sujet, veuillez consulter la section 3.2 ci-dessus). Le cours de l'action sera également influencé par ce qui se passe sur le marché immobilier sous-jacent, et les investisseurs qui ont investi séparément dans l'immobilier ne devraient généralement pas considérer un investissement dans un REIT comme un moyen de diversifier les risques d'investissement. Un REIT peut investir dans l'immobilier où la demande de locations diminue, et le marché immobilier dans son ensemble peut connaître une baisse qui affecterait probablement la valeur de votre investissement. De plus, les rendements obtenus auprès des REIT peuvent être relativement faibles par rapport à ceux obtenus avec d'autres investissements.

3.8 Actifs liés à l'immobilier

Les actifs liés à l'immobilier sont soumis aux risques généraux associés à tout prêt hypothécaire, car ils dépendent normalement du bon fonctionnement des propriétés sous-jacentes, y compris de la suffisance des revenus locatifs provenant de ces propriétés. De plus, il existe un risque de défaut de l'emprunteur, auquel cas un investisseur dépend de la valeur de la propriété pour rembourser le prêt.

La capacité des emprunteurs à effectuer les paiements dus en vertu d'un actif lié à l'immobilier sera également soumise aux risques généralement associés à l'investissement dans l'immobilier et peut échapper au contrôle de l'emprunteur. Ces facteurs et d'autres peuvent rendre impossible pour une propriété hypothéquée de générer suffisamment de revenus pour effectuer des paiements complets et opportuns sur le prêt associé.

En cas de défaut, l'exécution de la garantie liée à l'actif lié à l'immobilier (si une telle garantie est fournie) se réfère généralement à une propriété ou à un ensemble de propriétés et ne concerne pas l'ensemble des actifs de l'obligé (emprunteur).

3.9 Titres adossés à des actifs et produits structurés

Les titres adossés à des actifs et les produits structurés sont généralement des investissements qui donnent aux détenteurs le droit de recevoir des paiements dépendant principalement du flux de trésorerie provenant d'un ensemble spécifié d'actifs, qui, selon leurs termes, se convertissent en espèces dans un délai déterminé, avec des droits ou d'autres actifs désignés pour assurer le service ou la distribution en temps voulu des produits aux détenteurs des titres adossés à des actifs ou des produits structurés.

Le terme "produit structuré" peut englober plusieurs types de produits avec des caractéristiques différentes qui varient en complexité. Il est important que vous compreniez le profil de risque d'un produit structuré particulier, car il peut varier. Les titres adossés à des actifs et les produits structurés sont généralement créés par le transfert d'actifs et/ou de garanties à une entité de financement structuré (qui peut être une fiducie, une société à responsabilité limitée, une société ou une autre entité), qui devient l'émetteur des titres adossés à des actifs et des produits structurés. Le parrain ou l'initiateur établit généralement l'entité de financement structuré en dehors de sa structure d'entreprise (souvent appelée "entité orpheline"). Ainsi, en cas de défaut, il n'y a généralement aucun recours contre les autres actifs de l'initiateur. L'entité spéciale peut émettre des titres sous forme de dette garantie par les actifs sous-jacents ou des titres sous forme d'actions représentant une participation dans les actifs sous-jacents. Avec certains types de titres adossés à des actifs et de produits structurés, principalement des titrisations, un prestataire de services (souvent l'initiateur) est responsable de collecter le flux de trésorerie généré par les actifs sous-jacents et de distribuer ce flux de trésorerie aux détenteurs de titres conformément aux modalités des titres émis. Dans certaines transactions, une partie sans lien avec l'initiateur effectuera ces fonctions.

La structure des titres adossés à des actifs et des produits structurés et les modalités de l'intérêt des détenteurs de titres dans les actifs sous-jacents peuvent varier largement en fonction du type de garantie, que la garantie soit fixe ou rotative, du traitement fiscal, comptable ou réglementaire souhaité par l'initiateur, des préférences des investisseurs et de l'utilisation de garanties de crédit, y compris le processus d'allocation et de distribution des paiements de principal et d'intérêts aux investisseurs, de la manière dont les pertes de crédit affectent les titres adossés à des actifs et des produits structurés, et du rendement pour les détenteurs de ces titres adossés à des actifs et des produits structurés.

Les titres adossés à des actifs et les produits structurés sont souvent soumis à des risques d'extension et de remboursement anticipé qui peuvent avoir un impact substantiel sur le calendrier de leurs flux de trésorerie. La durée moyenne de chaque titre individuel peut être affectée par un grand nombre de facteurs tels que les caractéristiques structurelles (y compris l'existence et la fréquence de l'exercice de toute option de rachat facultative, du remboursement obligatoire ou du remboursement anticipé ou des caractéristiques du fonds de remboursement), le paiement ou le taux de remboursement des actifs sous-jacents, le niveau actuel des taux d'intérêt, le taux de défaut réel des actifs sous-jacents, le calendrier des récupérations et le niveau de rotation des actifs sous-jacents. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée quant au moment exact des flux de trésorerie du portefeuille ou des titres. Cette incertitude peut avoir un impact substantiel sur les rendements de chaque classe de titres.

Certains titres adossés à des actifs et produits structurés sont subordonnés en termes de paiement et sont inférieurs à d'autres titres garantis par ou représentant une participation dans le même ensemble d'actifs. De plus, la documentation sous-jacente à certains de ces titres adossés à des actifs et produits structurés prévoit la déviation des paiements d'intérêts et/ou de principal vers des classes plus seniors lorsque le taux de délinquance ou d'expérience de perte de l'ensemble d'actifs sous-jacents dépasse certains niveaux ou lorsque les tests d'excédent de garantie ou de couverture d'intérêts ne sont pas satisfaits. Dans certaines circonstances, les paiements d'intérêts sur certains titres adossés à des actifs et produits structurés dans le portefeuille peuvent être réduits, différés ou supprimés pour une ou plusieurs dates de paiement, ce qui peut affecter négativement la capacité de l'émetteur à payer le principal et les intérêts liés aux titres.

Certaines valeurs mobilières adossées à des actifs subordonnés et des produits structurés présentent un risque plus élevé de perte et un degré moindre de contrôle et/ou de droits décisionnels par rapport aux classes plus seniors de telles valeurs mobilières. De plus, en raison de la déviation des flux de trésorerie vers des classes plus seniors, la durée moyenne de ces valeurs mobilières adossées à des actifs subordonnés et des produits structurés peut s'allonger.

En général, ces valeurs mobilières n'ont pas le droit de déclencher un événement de défaut ou de voter sur des mesures correctives à la suite d'un défaut tant que les valeurs mobilières plus seniors ne sont pas entièrement payées. Par conséquent, un défaut de paiement aux détenteurs de ces valeurs mobilières subordonnées n'entraînera généralement pas la déclaration de défaut de la transaction et la restructuration de celle-ci.

3.10 Titres adossés à des hypothèques

Les titres adossés à des hypothèques ("MBS") sont des instruments de dette garantis par un pool d'hypothèques. La valeur marchande des MBS peut varier avec les fluctuations des taux d'intérêt. Une baisse des taux d'intérêt peut entraîner le remboursement anticipé des hypothèques par les emprunteurs. Cela peut réduire les rendements, car le réinvestissement des produits est susceptible de se faire au taux d'intérêt plus bas prévalant. À l'inverse, une hausse des taux d'intérêt peut prolonger la date d'échéance probable.

Le regroupement d'hypothèques atténue les risques liés au défaut d'un emprunteur particulier, mais il peut encore y avoir une exposition résiduelle pour les investisseurs liée à la qualité de crédit générale de certaines catégories d'emprunteurs. Les MBS sont également soumis au risque de crédit de l'émetteur.

3.11 Accords de rachat et accords de rachat inversé

Un accord de rachat est un accord entre un vendeur et un acheteur pour la vente de titres, selon lequel le vendeur s'engage à racheter les titres, ou des titres équivalents, à une date convenue et, généralement, à un prix fixé. Un accord de rachat inversé est l'inverse.

En cas de défaut, il peut y avoir une exposition aux pertes liées à une baisse de la valeur de l'actif sous-jacent. Il peut également y avoir une exposition à la perte de tout ou partie du revenu provenant de l'accord.

3.12 Obligations liées à un indice

Les obligations liées à un indice sont des titres dont le coupon et/ou le principal peuvent être liés aux prix d'autres titres, devises ou statistiques. Habituellement, les obligations liées à un indice sont "liées" à l'inflation. La performance du titre varie en fonction de la performance de l'indice sous-jacent. Les obligations liées à un indice sont soumises au risque de crédit de l'émetteur et leur valeur peut baisser en cas de détérioration de la solvabilité de l'émetteur.

3.13 Dette en difficulté

La dette en difficulté désigne la dette émise par des entreprises qui sont déjà en défaut, en difficulté ou se dirigent vers une telle condition. Historiquement, la dette en difficulté a été

négociée à des décotes par rapport à une évaluation rationnelle de leur valeur ajustée pour le risque, pour plusieurs raisons. Par exemple, les banques ou les investisseurs institutionnels ont souvent des contraintes qui les empêchent d'investir dans de telles circonstances. Dans certaines circonstances, cela a entraîné des rendements supérieurs à la moyenne (ajustés pour le risque) pour les investisseurs dans cette catégorie d'actifs.

Lorsque les entreprises entrent dans une période de difficultés financières, les détenteurs d'origine vendent souvent la dette à un nouvel ensemble d'acheteurs. Les investisseurs dans des titres en difficulté cherchent souvent à influencer le processus par lequel l'émetteur restructure sa dette, resserre son focus ou met en œuvre un plan de redressement de ses activités. Les investisseurs peuvent également investir de nouveaux fonds dans une entreprise en difficulté sous forme de dette ou de capitaux propres. Les investisseurs dans des titres en difficulté doivent généralement évaluer non seulement la capacité de l'émetteur à améliorer ses opérations, mais aussi si le processus de restructuration (qui nécessite fréquemment une supervision judiciaire) pourrait bénéficier davantage à une classe de titres qu'à une autre.

3.14 Titres gouvernementaux et publics

Les titres gouvernementaux et publics sont des obligations émises par le gouvernement et constituent une forme d'emprunt gouvernemental à long terme. Ils ont généralement une échéance fixe et versent un niveau fixe d'intérêt. Leur valeur varie inversement avec les fluctuations des taux d'intérêt, et l'intention est qu'ils soient toujours remboursés à la fin de leur terme pour leur valeur nominale d'origine. Ils sont généralement considérés comme des investissements relativement sûrs car ils sont garantis par le gouvernement d'un pays (et donc par son Trésor) qui est peu susceptible de faire faillite ou de manquer aux paiements d'intérêts. Cependant, les événements récents dans la zone euro, et en Grèce en particulier, soulignent le fait que les titres gouvernementaux et publics sont susceptibles aux mêmes risques que d'autres instruments financiers.

Les titres gouvernementaux et publics sont achetés et vendus sur le marché boursier où leur prix peut augmenter ou diminuer en fonction de l'offre et de la demande. Un investisseur peut donc ne pas récupérer la valeur nominale intégrale. L'inflation peut également avoir un effet sur les prix des obligations, car une inflation croissante est préjudiciable aux prix des obligations, car, à moins que l'obligation ne soit indexée, le revenu qu'elle génère ne maintiendra pas son pouvoir d'achat. Si un investisseur décide ensuite de vendre son obligation, il peut constater que sa valeur marchande n'est pas aussi élevée que lors de son achat.

3.15 Débentures

Une débenture est une forme d'instrument de dette, généralement émise par une société constituée sous forme de contrat en faveur d'un créancier, et qui confère au créancier une garantie sur la totalité ou substantiellement la totalité des actifs et des activités d'une société. Il existe deux types principaux de débentures : les débentures à charge fixe et les débentures à charge flottante. Les débentures à charge fixe sont garanties par les actifs fixes de la société, tels que les bâtiments, les machines et autres équipements. En revanche, une charge flottante est une charge portant sur l'ensemble des actifs ou d'une classe d'actifs détenus par une société de temps à autre en garantie d'emprunts ou d'autres dettes. Avec une charge flottante, les actifs grevés peuvent être achetés et vendus au cours des activités courantes de l'entreprise sans référence au détenteur de la débenture. Une charge flottante se cristallise en cas de défaut ou d'événement similaire par la société. À ce stade, la charge flottante est convertie en charge fixe sur les actifs qu'elle couvre à ce moment-là.

Que l'investisseur décide de prendre comme garantie pour une débenture une charge fixe ou flottante devient un risque significatif dans les procédures d'insolvabilité d'une société. Un liquidateur est tenu de distribuer les actifs aux créanciers dans un ordre de priorité défini ; par conséquent, les créanciers ayant des charges fixes enregistrées ont droit au paiement à partir des actifs garantis avant que ces actifs ne soient utilisés à d'autres fins. Les créanciers ayant des charges flottantes enregistrées seraient classés après le paiement des créanciers fixes garantis, après le paiement des coûts de liquidation et après les créanciers privilégiés. La priorité entre les détenteurs de charges flottantes sur les mêmes actifs est également déterminée de manière similaire en fonction des dates d'exécution et d'enregistrement.

3.16 Certificats représentant certaines valeurs mobilières

Les certificats représentant certaines valeurs mobilières sont des certificats ou d'autres instruments qui confèrent des droits contractuels ou patrimoniaux sur des valeurs mobilières détenues par une personne, par exemple des actions (veuillez consulter la section 3.2), des titres gouvernementaux et publics (veuillez consulter la section 3.14), des débentures (veuillez consulter la section 3.15) ou des bons de souscription (veuillez consulter la section 4.5), et dont la propriété peut être représentée par un document physique. Il existe deux principaux types de valeurs mobilières certifiées : les valeurs mobilières au porteur et les valeurs mobilières enregistrées.

Les valeurs mobilières au porteur sont entièrement négociables et donnent au détenteur des droits sur la valeur mobilière (par exemple, le droit au paiement s'il s'agit d'une valeur mobilière de créance, et le droit de vote s'il s'agit d'une valeur mobilière de capitaux propres). Elles sont transférées en remettant l'instrument de personne à personne. Dans certains cas, le transfert se fait par endossement, ou en signant l'arrière de l'instrument, et la remise. Dans le cas des

valeurs mobilières enregistrées, des certificats portant le nom du détenteur sont émis, mais ceux-ci ne représentent qu'un intérêt économique dans les valeurs mobilières plutôt que des droits sur les valeurs mobilières. Une personne n'acquiert pas automatiquement la propriété légale en ayant la possession du certificat. Au lieu de cela, l'émetteur (ou son agent désigné) tient un registre dans lequel les détails du détenteur des valeurs mobilières sont saisis et mis à jour selon les besoins. Un transfert de valeurs mobilières enregistrées s'effectue en modifiant le registre.

Les risques associés à la sécurité sous-jacente en question s'appliqueront. Par exemple, les risques associés aux bons de souscription s'appliqueront à une valeur mobilière certifiée concernant un bon de souscription. Cependant, certaines valeurs mobilières sont exclues de la catégorie des valeurs mobilières certifiées, y compris les options.

3.17 Dette privée

En raison de la nature unique et personnalisée de la documentation attestant des actifs de dette privée et de la syndication privée de ceux-ci, ces actifs ne sont pas aussi facilement achetés ou vendus que les valeurs mobilières négociées publiquement. Bien que la gamme d'investisseurs en dette privée se soit élargie ces dernières années, il n'y a aucune garantie que les niveaux futurs d'offre et de demande pour l'actif fourniront le degré de liquidité qui existe actuellement sur le marché. Le risque de crédit affecte la liquidité, qui peut être réduite davantage si l'actif est déprécié. De plus, les termes de ces actifs peuvent restreindre leur transférabilité sans le consentement de l'emprunteur. Nous examinerons toute restriction de ce type, ainsi que tous les autres facteurs, pour décider d'acquérir ou non une participation dans chaque actif.

Les actifs de dette privée sont soumis à des risques uniques, notamment l'invalidation possible d'un investissement en tant que transfert frauduleux en vertu des lois applicables sur les droits des créanciers. De plus, lorsque l'exposition à ces actifs est obtenue par l'achat de sous-participations, il existe également le risque de crédit et de faillite du participant direct et de son échec, quelle qu'en soit la raison, à rendre compte au sous-participant des fonds reçus au titre d'actifs détenus directement par lui. Lors de l'analyse de chaque actif ou sous-participation, le gestionnaire d'investissement comparera l'importance relative des risques par rapport aux avantages attendus de l'investissement.

Les actifs de dette privée subordonnés peuvent différer le paiement des intérêts courants en espèces de telle sorte que tout ou partie des intérêts peuvent être différés ou capitalisés et ajoutés au principal. Cette structure d'intérêt reporte la charge totale des coûts d'intérêt d'un prêt sur l'emprunteur jusqu'à la date d'échéance. Dans la mesure où un fonds acquiert des actifs avec un élément de paiement en nature (« PIK »), un fonds sera exposé au risque de collecte d'intérêts différés. Le PIK s'ajoute aux intérêts en espèces et s'accumule période après période, augmentant ainsi le principal sous-jacent (par exemple, les intérêts composés). La partie PIK est due à l'échéance du principal.

Ni un investisseur ni un gestionnaire d'investissement n'auront de contrôle sur les activités des entreprises dans lesquelles votre dette privée pourrait être investie. Les gestionnaires des entreprises dans lesquelles vous avez investi peuvent gérer ces entreprises d'une manière non anticipée par vous ou par nous.

4. Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur est dérivée de la valeur d'un actif sous-jacent. Plutôt que de négocier ou d'échanger l'actif lui-même, un accord est conclu pour échanger de l'argent, des actifs ou une autre valeur à une date ultérieure en fonction de l'actif sous-jacent. Une prime peut également être payable pour acquérir l'instrument dérivé.

Un investisseur dans les dérivés assume souvent un niveau élevé de risque, et donc les investissements dans les dérivés doivent être effectués avec prudence, en particulier pour les investisseurs moins expérimentés ou ayant un capital limité à investir.

4.1 Options

Une option est un contrat dérivé qui donne à l'investisseur le droit d'effectuer une transaction spécifiée avec l'autre partie au contrat, mais n'oblige pas le détenteur à effectuer la transaction. Les gains futurs liés à une option sont déterminés par le prix d'une autre valeur mobilière.

Une option d'achat donne à l'investisseur le droit d'acheter au prix convenu à tout moment entre la date de l'option et sa date d'expiration. Une option de vente donne à l'investisseur le droit de vendre au prix convenu entre la date de l'option et sa date d'expiration. Acheter des options est généralement moins risqué que de les vendre, car une décision peut être prise de simplement laisser l'option expirer si le prix de l'actif sous-jacent devient défavorable. La perte maximale pour un investisseur est la prime de l'option et toute commission ou autres frais de transaction. Cependant, si une option d'achat est achetée sur un contrat à terme et est ensuite exercée, le contrat à terme sera acquis, ce qui exposera à son tour aux risques associés aux contrats à terme (veuillez consulter la section 4.2).

Certaines options fonctionnent sur une base margée, ce qui comporte des risques supplémentaires. Le trading sur marge signifie que l'investisseur peut ne pas payer la prime complète de l'option au moment de son achat, mais il peut être ultérieurement appelé à effectuer une série de paiements contre le prix d'achat. Si le marché évolue défavorablement pour un investisseur, celui-ci peut être appelé à payer une marge supplémentaire substantielle à court terme en plus de la marge qui a été payée pour établir ou maintenir la position. Si la marge n'est pas payée dans le délai imparti, la position peut être liquidée et l'investisseur sera responsable du déficit. Les transactions non margées peuvent, dans certaines circonstances, exiger néanmoins que l'investisseur effectue des paiements supplémentaires en plus du prix d'achat payé lors de la conclusion du contrat d'option.

Rédiger une option comporte un niveau de risque plus élevé que l'achat d'options, car l'investisseur peut être tenu de fournir une marge (comme décrit ci-dessus) pour maintenir la position. L'investisseur risquera ultimement de perdre une somme plus importante que la prime reçue. De plus, rédiger une option signifie accepter l'obligation légale d'acheter ou de vendre l'actif sous-jacent si l'option est exercée contre l'investisseur, quel que soit le changement du prix du marché par rapport au prix d'exercice. Si l'investisseur possède déjà l'actif sous-jacent qu'il a accepté de vendre, le risque est réduit. Si l'actif sous-jacent n'est pas détenu, le risque peut être illimité.

Des exemples d'options comprennent les options sur contrats à terme d'indices, les options sur actions individuelles (à la fois actions et obligations), les swaptions (c'est-à-dire une option donnant à l'investisseur le droit mais non l'obligation de participer à un swap, voir la section 4.4 pour plus d'informations sur les risques liés aux contrats d'échange sur le risque de crédit), les options sur actions et obligations de gré à gré (OTC) (à la fois sur indice), les options sur matières premières et les options sur devises.

4.2 Contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats standardisés visant à acheter ou vendre un instrument ou un actif sous-jacent à une certaine date à l'avenir (la date de livraison), à un prix spécifié (le prix à terme). Une fois en place, le contrat oblige les parties à acheter/vendre conformément aux termes du contrat. Bien que des gains financiers considérables puissent être réalisés sur les contrats à terme, ils comportent un degré élevé de risque :

- Si l'investisseur achète un contrat à terme pour vendre un investissement, il est possible que l'investisseur subisse des pertes considérables si le prix de règlement (le prix de l'actif sous-jacent à la date de livraison) de l'instrument sous-jacent a augmenté par rapport au prix à terme prédéfini en raison de circonstances potentiellement imprévues. Des ordres conditionnels peuvent être passés, tels que des ordres de "stop-loss" ou de "stop-limit" qui ne limiteront pas nécessairement les pertes aux montants prévus, car les conditions du marché sur la bourse où l'ordre est placé peuvent rendre impossible l'exécution de tels ordres.
- Les contrats à terme comportent une responsabilité conditionnelle et présentent des risques de marge. Le degré élevé de levier souvent obtenu dans le trading de contrats à terme en raison des faibles exigences de marge peut jouer en faveur de l'investisseur, mais aussi contre lui. En particulier, un investisseur peut être amené à effectuer une série de paiements contre le prix d'achat au lieu de payer l'intégralité du prix d'achat immédiatement.

Des exemples de contrats à terme comprennent les contrats à terme sur indices, les contrats à terme sur obligations, les contrats à terme sur taux d'intérêt et les contrats à terme sur matières premières.

4.3 Bons de souscription

Un bon de souscription est une valeur mobilière dérivée qui donne au détenteur un droit contractuel limité dans le temps (mais non une obligation) d'acheter des valeurs mobilières de l'émetteur à un prix spécifique et dans un certain délai. Les valeurs mobilières faisant l'objet du droit peuvent être des actions, auquel cas les bons de souscription sont appelés bons de souscription d'actions. Pour les valeurs mobilières de créance, les bons de souscription sont appelés bons de souscription de créances.

Il est important pour toute personne envisageant l'achat de bons de souscription de comprendre que le droit de souscrire conféré par un bon de souscription est invariablement limité dans le temps. La conséquence de cela est que s'il y a un défaut d'exercice de ce droit dans le délai prédéterminé, l'investissement deviendra sans valeur. Un autre risque associé aux bons de souscription est qu'une variation relativement faible du prix de la valeur mobilière sous-jacente peut entraîner une variation disproportionnée du prix du bon de souscription, ce qui peut être favorable ou défavorable. Les prix des bons de souscription peuvent donc être volatils.

Les bons de souscription ne doivent pas être achetés à moins que l'investisseur ne soit prêt à supporter une perte totale de l'argent investi ainsi que toute commission ou autres frais de transaction.

Les transactions sur des bons de souscription de gré à gré peuvent comporter un risque plus important que les transactions sur des bons de souscription négociés en bourse car il n'y a pas de marché boursier permettant de liquider une position ou d'évaluer la valeur du bon de souscription ou l'exposition au risque. Les prix d'achat et de vente n'ont pas besoin d'être cotés, et même lorsqu'ils le sont, ils seront établis par les négociants dans ces instruments, et il peut donc être difficile de déterminer un prix équitable.

4.4 Contrats sur différence

Un contrat sur différence (CFD) est un accord entre deux parties pour échanger la différence entre le prix d'ouverture et le prix de clôture du contrat à la clôture du contrat, multipliée par le nombre d'unités sous-jacentes spécifiées dans le contrat. Un tel contrat est un dérivé qui permet à un investisseur de spéculer sur les mouvements de prix, sans avoir besoin de posséder les actifs sous-jacents. La fluctuation peut concerner la valeur ou le prix d'un actif, ou d'un indice. Le règlement de ces contrats s'effectue par des paiements en espèces, plutôt que par la livraison de biens physiques ou de valeurs mobilières.

Les CFD comportent un niveau élevé de risque pour le capital de l'investisseur, et le capital et le revenu ne sont pas garantis. Comme le résultat financier est déterminé par le mouvement des prix de la valeur totale de la transaction, les profits et les pertes peuvent rapidement dépasser le dépôt initial. En particulier, un investisseur peut perdre plus que la somme d'argent initialement investie, car il y aura une obligation de payer la totalité de la "différence", pas seulement la somme initialement investie.

Si vous adoptez une stratégie fortement levier par rapport aux CFD (c'est-à-dire qu'un engagement de capital moindre est « levé » pour obtenir une exposition d'investissement plus importante), cela peut augmenter la probabilité que les transactions se terminent par une perte pour l'investisseur en raison de la volatilité normale du marché intrajournalier.

L'investisseur devra maintenir un certain montant de marge, et il peut être amené à effectuer d'autres paiements de marge à court terme si les positions évoluent défavorablement. En cas de défaut de le faire dans le délai imparti, la position peut être liquidée avec une perte, et l'investisseur sera responsable du déficit résultant. Les risques associés aux contrats à terme et aux options, que nous avons exposés ci-dessus, s'appliqueront également aux CFD. En conséquence, les CFD présentent un risque accru de pertes rapides, importantes et inattendues. Des exemples de CFD comprennent les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de taux d'inflation, les swaps de rendement total pour les obligations, les biens immobiliers et les actions, les swaps de défaut de crédit et les paris sur les écarts. Les swaps de défaut de crédit et les paris sur les écarts sont deux des dérivés les plus largement utilisés, et nous avons fourni des détails supplémentaires à leur sujet ci-dessous.

4.5 Swaps de défaut de crédit

Un swap de défaut de crédit est un accord qui permet à une partie (l'acheteur de protection contre le crédit) d'acheter une protection contre le risque de défaut d'une entreprise auprès d'une autre partie (le vendeur de protection contre le crédit). Le but des swaps de défaut de crédit est de permettre la négociation et la gestion des risques de crédit de manière similaire aux risques de marché, et l'accord est similaire à un contrat d'assurance contre un défaut par une entreprise particulière. Il n'est cependant pas, en droit, un contrat d'assurance. L'entreprise est connue sous le nom "d'entité de référence" et un défaut de l'entreprise est appelé un "événement de crédit". L'entité de référence n'est pas partie à la transaction et est généralement inconsciente de l'existence du swap de défaut de crédit. Les parties choisissent les événements de crédit qui s'appliquent à l'entité de référence (par exemple, la faillite, le défaut de paiement et la restructuration).

L'acheteur de protection contre le crédit paie une prime régulière pour la couverture jusqu'à ce qu'un événement de crédit se produise ou jusqu'à l'échéance. Suite à un événement de crédit, l'acheteur de protection contre le crédit recevra une compensation pour la perte de l'actif de référence. La plupart des contrats d'échange sur le risque de crédit sont physiquement réglés, et

lors d'un événement de crédit, le vendeur de protection contre le crédit doit payer le montant nominal du contrat contre l'obligation de l'acheteur de protection contre le crédit de livrer une sécurité convenue de la société. Comme les swaps de défaut de crédit sont un type de CFD, les risques associés aux CFD que nous avons exposés ci-dessus s'appliqueront. En particulier, le fait de traiter des swaps de défaut de crédit comporte le risque de perdre plus que ce qui a été investi, et le risque que les pertes puissent être amplifiées en raison du trading avec marge.

4.6 Contrats à terme

Un contrat à terme est un accord entre deux parties convenant qu'à un certain moment dans le futur, l'une des parties livrera une quantité préalablement convenue d'un actif sous-jacent (ou de son équivalent en espèces dans le cas d'actifs sous-jacents non négociables) et que l'autre partie paiera une somme préalablement convenue. Cette somme d'argent est appelée le prix à terme. Une fois le contrat signé, les deux parties sont légalement liées par ses conditions : le moment de la livraison, la quantité de l'actif sous-jacent et le prix à terme. Les contrats à terme sont des instruments négociés de gré à gré.

5. Prêt de titres

Le prêt de titres décrit la pratique du marché selon laquelle, moyennant des frais, des titres sont temporairement transférés d'une partie, le prêteur, à une autre, l'emprunteur ; l'emprunteur est tenu de les restituer soit sur demande, soit à la fin de toute période convenue.

Cependant, le terme « prêt » est en quelque sorte trompeur. En droit, la transaction est en fait un transfert absolu de propriété (vente) contre la promesse de restituer des titres équivalents. Généralement, l'emprunteur garantira la transaction avec de l'argent ou d'autres titres d'une valeur égale ou supérieure à celle des titres prêtés afin de protéger le prêteur contre le risque de crédit du contrepartiste.

Certaines conséquences importantes résultent de la nature des transactions de prêt de titres :

- La propriété absolue sur les titres prêtés et les titres de garantie passe entre les parties, et ces titres peuvent donc être vendus de manière définitive et « prêtés ». Les deux pratiques sont courantes et font partie intégrante du fonctionnement du marché.
- Une fois que des titres ont été acquis, le nouveau propriétaire a certains droits. Par exemple, il a le droit de les vendre ou de les prêter à un autre acheteur et de voter lors des assemblées générales.
- L'emprunteur a droit aux avantages économiques de la possession des titres prêtés (par exemple, les dividendes), mais l'accord avec le prêteur l'oblige à effectuer des paiements équivalents au prêteur.

- Un prêteur d'actions n'en est plus propriétaire et n'a aucun droit de vote. Cependant, il est toujours exposé aux mouvements de prix, car l'emprunteur peut les restituer à un prix préalablement convenu. Les prêteurs se réservent généralement le droit de rappeler des titres équivalents à l'emprunteur et exerceront cette option s'ils souhaitent voter. Cependant, emprunter des titres dans le but spécifique d'influencer un vote d'actionnaires n'est pas considéré comme une pratique acceptable sur le marché.

6. Devise

6.1 Opérations au comptant et à terme sur devises

Toutes les transactions de change comportent un risque de contrepartie, dans la mesure où la contrepartie à la transaction peut faire défaut avant le règlement. Dans le cas d'une opération de change à terme (tout ce qui dépasse deux jours), ce risque est plus élevé que dans les opérations au comptant (qui se règlent généralement en deux jours).

7. Risques de trading

7.1 Investissements non facilement réalisables

Lorsque les investissements comprennent des investissements qui sont (i) des titres gouvernementaux ou publics (ii) des titres autres que ceux qui sont ou seront admis à la cote officielle dans un État de l'EEE ou des titres qui sont ou seront régulièrement négociés sur ou en vertu des règles d'une bourse dans un État de l'EEE ou une bourse d'investissement reconnue ou une bourse d'investissement désignée, rien n'indique avec certitude que les teneurs de marché seront prêts à traiter ou que des informations adéquates pour déterminer la valeur actuelle de l'investissement pertinent seront disponibles.

7.2 Marchés étrangers

Les investissements liés directement ou exposés aux marchés étrangers sont susceptibles de comporter des risques différents de ceux des investissements sur vos marchés domestiques. Dans certains cas, les risques seront plus importants et pourraient impliquer des risques géopolitiques et économiques plus étendus. Le potentiel de profit ou de perte lié aux transactions sur les marchés étrangers ou dans des contrats libellés dans des devises étrangères peut également être affecté par les fluctuations des taux de change, telles que décrites dans la section 7.3 ci-dessous.

7.3 Risque de change

Si une obligation dans une devise doit être compensée par un actif dans une devise différente, une variation des taux de change peut avoir un effet, favorable ou défavorable, sur le gain ou la perte attribuable à un investissement, indépendamment et en plus d'un gain ou d'une perte dans la devise dans laquelle l'investissement est libellé.

7.4 Transactions de gré à gré sur les dérivés

Il n'est pas toujours évident de savoir si une dérivée particulière est organisée sur une bourse ou dans le cadre d'une transaction de gré à gré. Bien que certains marchés de gré à gré soient très liquides, les transactions sur des dérivés de gré à gré ou « non transférables » peuvent comporter plus de risques que les investissements dans des dérivés négociés sur une bourse, car il n'y a pas de marché d'échange sur lequel clôturer une position ouverte. Il peut être impossible de liquider une position existante, d'évaluer la valeur de la position découlant d'une transaction de gré à gré ou d'évaluer l'exposition au risque. Les prix d'achat et de vente ne sont pas nécessairement cotés, et même lorsqu'ils le sont, ils seront établis par les négociants de ces instruments, et il peut donc être difficile de déterminer un prix équitable.

7.5 Trading avec effet de levier

Les transactions d'investissement avec responsabilité conditionnelle, qui sont négociées avec effet de levier, obligent un investisseur à effectuer une série de paiements contre le prix d'achat, plutôt que de payer l'intégralité du prix d'achat immédiatement. Si un investisseur traite des contrats à terme, des contrats de différence ou vend des options, il peut subir une perte totale de la marge. Si le marché évolue défavorablement, il peut être appelé à verser une marge supplémentaire substantielle à court terme pour maintenir la position. En cas de non-paiement dans le délai requis, la position peut être liquidée avec une perte, et l'investisseur sera responsable du déficit résultant. Même si une transaction n'est pas effectuée avec effet de levier, elle peut quand même entraîner une obligation de paiement supplémentaire dans certaines circonstances, en plus de tout montant payé lors de la conclusion du contrat.

7.6 Suspension des échanges

Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile ou impossible de liquider une position. Cela peut se produire, par exemple, en période de mouvements de prix rapides si le prix augmente ou diminue au cours d'une séance de trading dans une mesure telle que, selon les règles de la bourse pertinente, le trading est suspendu ou restreint. Placer un ordre stop-loss ne limitera pas nécessairement les pertes aux montants prévus, car les conditions du marché peuvent rendre impossible l'exécution d'un tel ordre au prix stipulé.

8. Risques généraux liés à la manipulation de produits

8.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque lié à l'incertitude quant à la capacité de la contrepartie à respecter ses obligations. Étant donné qu'il existe de nombreux types de contreparties, des particuliers aux gouvernements souverains, et de nombreux types d'obligations, des prêts automobiles aux transactions sur dérivés, le risque de crédit prend de nombreuses formes. Les institutions gèrent le risque de crédit de différentes manières. Vous devez être conscient que le risque de crédit de la contrepartie est étroitement lié à la probabilité de défaut de la contrepartie, à l'exposition au crédit et au taux de recouvrement de la contrepartie.

8.2 Protections des chambres de compensation

Sur de nombreuses bourses, l'exécution d'une transaction par nous (ou par un tiers avec lequel nous traitons en votre nom) est « garantie » par la bourse ou la chambre de compensation. Cependant, cette garantie est peu probable dans la plupart des circonstances de vous couvrir et peut ne pas vous protéger si nous ou une autre partie venions à faire défaut à nos obligations envers vous.

8.3 Risque de marché

Les marchés peuvent se développer de différentes manières, et le prix des investissements sur chaque marché dépend de plusieurs facteurs tels que l'offre et la demande, et d'autres variables économiques. Dans les marchés émergents, les changements sociaux, économiques et politiques peuvent également influencer ces facteurs et, par conséquent, la rentabilité de tout investissement sur ce marché.

Vous devez également être conscient que les conditions de trading peuvent différer sur chaque marché. Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile ou impossible de liquider une position. Cela peut se produire, par exemple, en période de mouvements de prix rapides si le prix augmente ou diminue au cours d'une séance de trading dans une mesure telle que, selon les règles de la bourse pertinente, le trading est suspendu ou restreint. Placer un ordre stop-loss ou un ordre à seuil ne limitera pas nécessairement vos pertes aux montants prévus, car les conditions du marché peuvent rendre impossible l'exécution d'un tel ordre au prix stipulé.

8.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que vous ne puissiez pas toujours obtenir un prix approprié pour votre investissement lorsque vous le vendez. Lorsque certaines valeurs mobilières et dérivés sont impossibles à vendre, ou ne peuvent être vendus qu'avec difficulté et à un prix fortement réduit, le marché est dit illiquide. Le risque de liquidité se produit surtout avec les

actions de sociétés non cotées ou mal capitalisées, les investissements avec restrictions de vente et certains produits structurés.

8.5 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque pour les revenus ou la valeur marchande d'un portefeuille en raison de l'incertitude quant aux taux d'intérêt futurs. Les taux d'intérêt peuvent augmenter ou diminuer et ne peuvent pas nécessairement jouer en votre faveur. En général, les obligations et les actions sont exposées à ce risque. Lorsque vous investissez dans des actions, il est important d'être conscient de ce risque afin de pouvoir prendre les mesures appropriées si les taux d'intérêt futurs ne sont pas favorables pour vous.

8.6 Risque de règlement

Il existe le risque qu'une partie puisse exécuter son obligation lors du règlement d'un instrument financier, mais que l'autre ne le fasse pas, laissant ainsi la partie non défaillante dans la position d'avoir versé en vertu du contrat sans rien recevoir en retour. Cela se produit principalement dans les transactions où il y a un délai entre l'exécution des obligations par les parties en vertu du contrat. L'exemple le plus courant se trouve sur les marchés des changes, car chaque devise doit être livrée dans son pays d'origine. En raison des différences de fuseaux horaires, plusieurs heures peuvent s'écouler entre un paiement effectué dans une devise et le paiement compensatoire effectué dans une autre devise.

8.7 Risque d'insolvabilité

L'insolvabilité d'une entreprise, ou de tout autre courtier impliqué dans la transaction, peut entraîner la liquidation ou la clôture de positions sans votre consentement. Dans certaines circonstances, vous pourriez ne pas récupérer les actifs réels que vous avez déposés en garantie, et vous pourriez devoir accepter tout paiement disponible en espèces.

8.8 Risque de responsabilité conditionnelle

Les transactions avec responsabilité conditionnelle, qui sont négociées avec effet de levier, vous obligent à effectuer une série de paiements contre le prix d'achat, plutôt que de payer l'intégralité du prix d'achat immédiatement. Si vous négociez des contrats à terme, des contrats de différence ou vendez des options, vous pouvez subir une perte totale de la marge que vous déposez auprès de votre entreprise pour établir ou maintenir une position. Si le marché évolue défavorablement, vous pouvez être appelé à verser une marge supplémentaire substantielle à court terme pour maintenir la position. Si vous ne le faites pas dans le délai requis, votre position peut être liquidée avec une perte, et vous serez responsable du déficit résultant. Même si une transaction n'est pas effectuée avec effet de levier, elle peut quand même entraîner une

obligation de paiement supplémentaire dans certaines circonstances, en plus de tout montant payé lors de la conclusion du contrat.

8.9 Risque de prêt de titres

Veillez vous référer à la section 5 ci-dessus.

8.10 Risque de stabilisation

La stabilisation est le processus consistant à soutenir le prix d'une émission de valeurs mobilières pendant une période limitée conformément aux règles de la FCA. Le but de la stabilisation est de soulager la pression des ventes sur les valeurs mobilières émises, générée par les investisseurs à court terme, et de maintenir un marché ordonné pour les valeurs mobilières. L'effet de la stabilisation est de rendre le prix du marché des valeurs mobilières artificiellement plus élevé que s'il était déterminé uniquement par les forces du marché. Le risque est que les investisseurs puissent acheter des valeurs mobilières à un prix surestimé pendant la période de stabilisation.

8.11 Trading électronique

Nous effectuons des transactions d'investissements désignés, y compris les investissements mentionnés dans cet avertissement sur les risques, sur un système de trading électronique. Effectuer des transactions sur un système de trading électronique comporte des risques inhérents tels que des défaillances matérielles et logicielles. Le résultat d'une défaillance du système peut être que les ordres ne sont pas exécutés conformément aux instructions, ou ne sont pas exécutés du tout.

8.12 Risque réglementaire et juridique

Le risque qu'un changement dans les lois et règlements aura un impact matériel sur un titre et sur les investissements dans un secteur ou marché particulier. Un changement dans les lois ou règlements établis par le gouvernement ou un organisme de réglementation peut augmenter les coûts d'exploitation d'une entreprise, réduire l'attrait de l'investissement et/ou modifier le paysage concurrentiel, modifiant ainsi le potentiel de profit d'un investissement. Ce risque est imprévisible et peut varier d'un marché à l'autre. Dans les marchés émergents, ce risque peut être plus élevé que dans les marchés plus développés. Par exemple, sur les marchés émergents, l'insuffisance ou l'absence de mesures réglementaires peut entraîner un danger accru de manipulation de marché, de délit d'initié. De plus, l'absence d'une surveillance efficace des marchés financiers peut affecter l'applicabilité des droits légaux.

Si vous avez des questions concernant le contenu de ce document, veuillez contacter votre interlocuteur habituel chez CPF Capital.